



DOSSIER DE PRESSE

Espace Georges Pompidou

Pôle de la Solidarité Départementale

**Le Conseil Général, chef de file de l'action sociale,
est en charge des solidarités**

CONTACT

Stéphanie RENAUX
Attachée de presse
04 71 46 22 78
srenaux@cg15.fr



SOMMAIRE

- Evolutions récentes du champ de l'action sociale et du travail social p. 3

- Organisation et missions principales du Pôle de la Solidarité Départementale p. 4
 - Organisation (p. 4)*
 - Publics et missions (p. 4)*
 - Territorialisation (p. 5)*

- Espace Georges Pompidou : un outil de travail qui donne du sens aux orientations du Pôle de la Solidarité Départementale p. 7
 - Un emplacement idéal en centre-ville (p. 7)*
 - Une concertation poussée pour un projet ambitieux (p. 8)*
 - Au cœur du projet : l'accueil du public (p.87)*
 - Des principes structurants de fonctionnement et d'aménagement (p. 9)*
 - Pourquoi "Espace Georges Pompidou ?" (p. 10)*

- Données générales & chiffres clés p. 11

- L'organigramme p. 12



Evolutions récentes du champ de l'action sociale et du travail social

- 1983 : début du mouvement de décentralisation de l'action sociale.
- 2004 : le **Département, chef de file dans le domaine social et médico-social**. Contribution à la cohésion sociale, par une **offre de service concrète et performante, proche des cantaliens et porteuse d'emplois**.
- **Près de 50 % du budget du Département consacré à l'aide et à l'action sociale (hors dette et moyens généraux)**, soit environ 90 M€ / an.
- **Augmentation des dépenses d'action sociale depuis 10 ans**, correspondant à un élargissement des compétences et des publics accompagnés. Une **charge très difficile à assumer pour les Départements ruraux**, au centre du débat actuel concernant les modifications du fonctionnement des fonds de péréquation et de soutien, et au cœur de la réflexion engagée dans le cadre de la réforme de la **prise en charge de la perte de l'autonomie**.
- Evolution des rôles des services sociaux ou médico-sociaux en fonction des **attentes des usagers**, et définie dans le cadre du **Plan d'Action Départemental**. **3 grands domaines** structurant l'action : les prestations individuelles versées aux cantaliens, les établissements et services médico-sociaux, et l'accompagnement proposé par les travailleurs sociaux ou médico-sociaux.
- Des évolutions sensibles liées à la **complexité des situations à traiter** et dictées par des logiques qui se rejoignent : développer un **service toujours plus personnalisé et accessible de tous**, assurer un maillage territorial permettant d'être en **proximité des cantaliens**, évaluer les **besoins** et apporter des **réponses** de manière globale grâce à l'amélioration de la transversalité des interventions et au développement d'un travail en réseau.



- **Les services du Pôle de la Solidarité Départementale ne se limitent pas à attribuer des allocations ou prestations figées, ils mettent en œuvre une offre de service territorialisée, ouverte, adaptée et en constante évolution.**
- **Mission du Pôle de la Solidarité Départementale : proposer, préparer et mettre en œuvre cette politique de solidarité départementale avec ses 200 agents et 80 assistantes familiales.**

Organisation et missions principales du Pôle de la Solidarité Départementale

Organisation

Sous la responsabilité de **Vincent Descoeur, Président du Conseil Général**

- **Une Vice-Présidente** en charge du domaine, et plus particulièrement de l'enfance, de la famille, du handicap, de l'action sociale et de l'insertion : **Madeleine Baumgartner.**
- **Un Conseiller Délégué** en charge plus particulièrement des personnes âgées et des personnes handicapées : **Guy Delteil.**
- **Un Directeur Général Adjoint** en charge du Pôle : **Francis Cabrol.**
- **Un Adjoint au Directeur** : **Daniel Bouzat.**



- **Service Social Départemental** : très présent sur le terrain, territorialisé autour de 4 circonscriptions d'action sociale.
- **Service Insertion** : mise en œuvre du rSa.
- **Direction Enfance Famille (DEF)** comprenant 3 services au contact permanent des enfants et des parents du Cantal : *Protection Maternelle Infantile (PMI), Aide Sociale à l'Enfance (ASE), et Service Informations Préoccupantes, Équipements, Tarification, Insertion Jeunes (SIPEIJ) pour assumer les missions de protection et prévention éducative, sociale et médico-sociale dans le secteur de l'enfance.*
- **Direction Personnes Âgées et Personnes Handicapées (DPAPH)** sur le champ de l'autonomie permettant aux personnes et aux familles d'accéder aux différentes prestations et établissements dans le cadre d'un maintien à domicile ou d'une prise en charge en établissement est organisée à partir de 4 services : *Allocation Personnalisée D'autonomie / Prestation de Compensation du Handicap (APA / PCH), Aide Sociale, Maisons de l'Autonomie / Maison pour l'Autonomie et l'Intégration des malades Alzheimer (MDA / MAIA), Équipements / Tarification.*
- **Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)** : accompagner les personnes handicapées et leur famille, de recevoir et de gérer toutes les demandes de droites ou de prestations qui relèvent de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH).

Publics et missions

- **Enfance** : mission de prévention et de protection.
- **Personnes et familles en situation précaire** : mission d'accompagnement social assuré par des professionnels en travail social.
- **Personnes en situation de handicap, les personnes âgées dépendantes** : mission de coordination gérontologique, d'autorisation et de tarification au niveau des services et des établissements.



Territorialisation

- 3 villes principales du département **Aurillac, Mauriac et Saint-Flour** regroupant les personnels et concentrant des moyens pour **mener à bien les actions sur tout le territoire départemental**.
- **Centres médico-sociaux (CMS)** : informations et conseils, aide dans l'accès aux droits et accompagnement (*plus de 15 000 personnes reçues en 2012 sur l'ensemble du département*). Des locaux permanents à Murat et à Riom-ès-Montagnes en complément de ceux susmentionnés.
- **31 points d'accueil du service social** recevant dans le cadre de permanences un **public très nombreux en demande d'accompagnement social**. Un maillage important attestant de la qualité de l'accueil qui est proposé, au travers notamment de l'organisation des CMS.
- **Futurs parents et enfants de moins de 6 ans** bénéficiant également de consultations médicales et ou de puériculture à partir desquelles un suivi est proposé à toutes les familles cantaliennes. Dispositif présent sur tous les arrondissements selon 3 équipes territorialisées et 1 équipe départementale.
- Une territorialisation caractérisée également dans le **secteur du handicap et de la gérontologie** par une **présence forte d'établissements et de services** :
 - 46 établissements accueillant des personnes âgées, 26 structures autorisées par le Département prenant en charge des personnes en situation de handicap adultes ;
 - 2 Maisons de l'Autonomie en place à Aurillac et Saint-Flour, une 3^{ème} installée à Mauriac au cours du 1^{er} semestre 2013 ;
 - 1 Maison pour l'Autonomie et l'Intégration des malades Alzheimer s'appuyant tout prochainement sur les Maisons de l'Autonomie pour coordonner la prise en charge des malades et de leurs familles et rassembler le réseau d'acteurs impliqués auprès des personnes atteintes de la maladie ou de maladies apparentées.



Espace Georges Pompidou

Un outil de travail qui donne du sens aux orientations du PSD

Un emplacement idéal en centre-ville

- Objectif : **regrouper les services** éclatés sur 4 sites différents en créant **une seule entité au centre-ville d'Aurillac**.
- **Acquisition en septembre 2008 du bâtiment** où siégeait le Crédit Agricole : volonté de sortir durablement d'une situation où l'Hôtel du Département ne suffisait plus à accueillir la grande majorité des agents travaillant à Aurillac.
- Une superficie permettant de **regrouper le Pôle de la Solidarité Départementale et la Maison Départementale des Personnes Handicapées** : naissance d'un Pôle Solidarité à la fois **bien plus lisible pour le public** et offrant un **outil de travail performant** aux agents concernés.

Une concertation poussée pour un projet ambitieux

- Décembre 2009 : engagement par le Pôle de la Solidarité Départementale, en étroite collaboration avec le Service des Bâtiments Départementaux, d'un **travail d'analyse** en partant des **situations** de travail existantes, des **missions** de chaque service et, en répertoriant les **besoins** de ces mêmes services.
- Impératifs : **concilier les aspects fonctionnels, techniques, règlementaires et budgétaires**. Attentes fonctionnelles et programmation transposées aux limites des adaptations architecturales envisageables, maîtrise des coûts de l'opération compte-tenu du contexte budgétaire de la collectivité.
- Equipe de **maîtrise d'œuvre** dirigée par Daniel MAROT, associé aux bureaux d'études SETERSO et IGETEC : définition avec précision de l'implantation de tous les bureaux, salles de réunion, espaces techniques et autres locaux dans l'ensemble des **4800 m² du bâtiment**.
- **Mise en cohérence** d'un programme correspondant au projet de Direction du Pôle Solidarité Départementale (*exigences du travail social et de l'accueil d'un public le plus souvent en difficulté*) et des possibilités (*avantages / contraintes*) offertes par le bâtiment.



Au cœur du projet : l'accueil du public

- L'accueil du public, une **mission essentielle** du Pôle de la Solidarité Départementale et de la Maison Départementale des Personnes Handicapées, dont la qualité détermine le **type de relation** que l'**usager** et le **service** peuvent engager.
- Prise en compte des difficultés sociales que rencontrent les usagers : obligation pour les services d'assurer un **accueil personnalisé et performant**. Les conditions de l'accueil doivent donc être organisées de façon à **satisfaire les personnes reçues** mais aussi de façon à **assurer la sécurité des agents**.
- Principe adopté : effectuer l'**accueil physique** uniquement au niveau du **rez-de-chaussée**, selon **plusieurs étapes successives**, le plus souvent dans des bureaux banalisés, spécialement aménagés et sécurisés, occupés par des professionnels.
- **Accueillir de façon plus personnelle le public et approfondir la réponse** dans des **conditions de confidentialité appropriées**.
- Un **parcours d'accueil gradué** avec :
 - un accueil d'orientation,
 - un accueil de niveau 1, dédié à un public spécifique qui a pour objectif de définir la problématique de la personne et d'apporter un premier niveau d'information,
 - un accueil de niveau 2, spécialisé, qui entre le cadre d'un suivi ou d'une évaluation en cours.
- Rez-de-chaussée hébergeant également les locaux d'accueil de la **PMI**, l'appartement **TRIADE** et 2 **salles de réunion** dont celle de la Commission des Droits à l'Autonomie.



Des principes structurants de fonctionnement et d'aménagement

- **Réglementation, enveloppe financière, caractéristiques du bâtiment** : un premier cadre à l'opération, avec comme point de départ :
 - rendre prioritaire l'aménagement de l'espace d'accueil au rez-de-chaussée, seul niveau habilité à recevoir du public ;
 - conserver les cloisons existantes dans les étages dédiés aux personnels.
- Les **objectifs** du nouveau bâtiment :
 - positionner une Direction ou un ensemble de Services cohérent sur chacun des étages ;
 - déterminer les espaces de travail individuels et la place des services dans le bâtiment en fonction de l'activité des agents et des liaisons fonctionnelles entre services ;
 - intégrer la question de la sécurité des agents aux aménagements réalisés ;
 - prendre en compte dans la répartition des bureaux, le caractère itinérant ou permanent de l'activité des agents ;
 - généraliser un certain nombre d'équipements, comme les salles de réunions de petites tailles situées à proximité immédiates des services.



Pourquoi "Espace Georges Pompidou ?"

« Le Cantal, ... c'est mon sol, mon attache naturelle, c'est là où je suis né, c'est là où ma famille est enterrée ».

Georges Pompidou, 1969

Le choix de nommer ce bâtiment a été adopté par l'Assemblée Départementale **sur proposition de Vincent Descoeur**, Président du Conseil Général.

Il a souhaité **rendre hommage à l'ancien Président de la République** en donnant à un bâtiment public majeur son nom.

Il a aussi voulu manifester son attachement à ce grand humaniste et visionnaire Cantalien dont l'action, fondée sur la **solidarité**, a contribué au **développement du Cantal**.



Données générales & chiffres clés

En quelques chiffres

- Acquisition : 3,4 M€ ramenés à **2,3 M€** déduction faite des loyers, soit une économie de 1,1 M€
- Études et travaux : **2,9 M€**
- Effectifs : **158** agents installés, **82** personnels administratifs, **76** travailleurs médicaux, sociaux ou médico-sociaux
- Surface : **4800 m²**
- Durée du chantier : **11 mois** à compter de février 2012
- **12** entreprises : *Cantal Construction (15), Arnaud (15), SACAN (15), Mazet (15), Caumon (15), Delpon (15), Peixoto (19), S.AU.REV, NTC (15), ATE CEGELEC (15), SAMI 15 (15), KONE (19), COSTES (15).*
- **107** bureaux, **7** salles de réunion, **25** bureaux d'accueil du public

Données pratiques

- **Espace Georges Pompidou** :
 - Pôle de la Solidarité Départementale
 - Maison Départementale des Personnes Handicapées
- Tél. : 04.71.46.20.20
- Adresse postale : 28 Avenue Gambetta - 15015 Aurillac cedex
- Adresse du site
 - 3, rue Alexandre Pinard
 - 1, rue des Carmes (*accès piéton depuis la place du Square*). Réouverture de l'accès depuis le square uniquement pendant les heures d'ouverture.
- Ouverture au public : du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 (*16h30 vendredis et veilles de fêtes*).



L'organigramme

